

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DU CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES
Séance ordinaire tenue le 24 septembre 2024 à 17 heures

PRÉSENCES

GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET SOCIOÉCONOMIQUES

AYOTTE, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	P
PELLETIER, Marc	CJE Matawinie	A
RINFRET, Geneviève	CJE Montcalm	P

ENTREPRISES

GIRARD, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	A
VACANT		

ÉLÈVES

VACANT		
VACANT		

PARENTS

VACANT		
VACANT		

PERSONNEL DU CENTRE MULTISERVICE

GAUTHIER, Céline	Enseignante - Centre d'excellence en santé	P
DANSEREAU, Normand	Enseignante - Centre de formation de l'Argile	P
CHEVRETTE, Patricia	Technicienne en formation professionnelle Centre de formation l'Envol	P
VACANT	Personnel professionnel	

DIRECTION DU CENTRE MULTISERVICE

VALLÉE, Diane	Directrice - Centre multiservice des Samares	P
---------------	--	---

PERSONNES RESSOURCES

BOISJOLI, Karine	Directrice adjointe des services éducatifs FP et FGA Centre multiservice des Samares	A
LANOUE, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines Centre multiservice des Samares	P
NOURY, Janick	Secrétaire de gestion	P

MISE EN SITUATION COMMUNE

Mot de bienvenue et ouverture de la séance à 17 h 07.
Vérification du *quorum* et régularité de la séance.

MOT DE BIENVENUE

Madame Diane Vallée souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence. Elle fait également mention de postes vacants des professionnels et du personnel de soutien FGA. Elle fait appel à tous pour le comblement de ces postes via des suggestions. Un tour de table est demandé pour que tous les membres se présentent.

1. DÉSIGNATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE C.É. – F.P. 2024.09.24.01

Désignation du ou de la secrétaire de la séance pour l'année 2024-2025.
Janick Noury est désignée à l'unanimité secrétaire du Conseil d'établissement.

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par madame *Céline Gauthier*
Appuyé par madame *Marilou Claveau*

Et résolu :
d'adopter la nomination de *Janick Noury* à titre de secrétaire de la séance du Conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares pour la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Pascal Nadeau, parent d'un élève, souhaite aborder certains sujets de manière constructive. Il souhaite attirer l'attention du conseil d'établissement sur plusieurs problématiques concernant la communication avec les parents et l'accessibilité aux réunions du conseil.

Tout d'abord, il souligne que le délai accordé aux parents pour répondre est trop court, car les élèves mineurs doivent transmettre les informations, ce qui complique une réponse dans un temps raisonnable. Il est crucial d'envoyer les communications à l'avance afin de garantir une participation équitable et informer les parents. Il propose d'envoyer les informations du conseil d'établissement au début de l'année scolaire. Il insiste également sur la nécessité d'une nouvelle communication à tous les parents avant la prochaine réunion, ce qui leur donnerait le temps de prendre connaissance des informations, de comprendre l'importance de leur rôle et de se préparer à soumettre leur candidature au Conseil. Il suggère la mise en place d'une webdiffusion, ce qui permettrait à un plus grand nombre de parents d'assister aux réunions et de s'impliquer davantage dans la vie de l'école.

Madame Diane Vallée a exprimé ses réponses et est entièrement d'accord avec plusieurs des points soulevés. Elle s'engage personnellement à veiller à ce que des modifications soient effectuées. Concernant le délai pour l'information transmise, elle en assume la responsabilité, expliquant qu'elle a rencontré des contraintes en juin 2024 en raison du départ de sa secrétaire de gestion. En temps normal, les documents sont envoyés à la fin juin ou au début juillet. En ce qui concerne le Webdiffusion, des démarches seront à faire avec le CSS, car il y a plusieurs facteurs à respecter concernant la confidentialité et la sécurité.

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2024
4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2024
5. SUJETS POUR PRISE DE DÉCISION
 - 5.1. Nomination des membres des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires du Conseil d'établissement (LIP art. 102);
 - 5.2. Nomination de la présidence et vice-présidence du Conseil d'établissement (LIP art. 56 et 107);
 - 5.3. Règles de régie interne pour les rencontres du Conseil d'établissement (Adoption) (LIP art. 67 et 108);
 - 5.4. Calendrier annuel des rencontres du Conseil d'établissement (Adoption) (LIP art. 67 et 108);
 - 5.5. Budget de fonctionnement CÉ 2024-25 (Adoption) (LIP art. 66 et 108);
 - 5.6. Bottin des frais chargés aux élèves 2024-2025 (amendements) (Approbation);
 - 5.7. Activités de campagnes de financement – fonds à destination spéciale (Approbation)(LIP art. 94 et 110.4);
 - 5.7.1 **Sortie congrès annuel d'esthétisme ESI (L'Argile);**
 - 5.7.2 **Commandites - Remise de prix pour les reconnaissances (L'Argile)**
 - 5.7.3 **Stage en France (EHL);**
 - 5.7.4 **Fondation – Vins et fromages (EHL);**
 - 5.7.5 **Concours Abbaye Val Notre-Dame (EHL);**
 - 5.7.6 **Concours Fondation Sœur Angèle (EHL);**
 - 5.7.7 **Service à la française (EHL);**
 - 5.7.8 **Visite de producteurs locaux (EHL);**
 - 5.7.9 **Compétition meilleur apprenti cuisinier (EHL);**
 - 5.7.10 **Vente de chandails promotionnels (CF Berthier);**
 - 5.7.11 **Vente de grilled cheese (CF Berthier).**
6. SUJETS POUR INFORMATION
 - 6.1 Règles de conduite et mesures de sécurité (suivi du 27 mai 2024) (LIP art. 76, 77 et 110.2);
 - 6.2 Information sur les surplus du fonds à destination spéciale (LIP Art. 94 et 110.4);
 - 6.3 Rapport annuel (LIP art. 82 et 110.4);
 - 6.4 Information sur les activités dans les centres (LIP art. 87 et 89).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FP

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)

C.É. – F.P. 2024.09.24.02

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est légalement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.É. – F.P. 2024.09.24.03

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Normand Dansereau*

Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la formation professionnelle du 24 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2024

C.É.- F.P.2024.09.24.04

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevette*

Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de la formation professionnelle du 27 mai 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2024

AUCUN SUIVI

5. SUJETS POUR DÉCISION

5.1 NOMINATION DES MEMBRES DES GROUPES SOCIOÉCONOMIQUE ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LIP art. 102);

C.É. – F.P. 2024.09.24.05

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevette*

Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :

d'adopter la nomination de madame Geneviève Rinfret, monsieur Bruno Ayotte et monsieur Marc Pelletier, à titre de membres des groupes socioéconomique et sociocommunitaire du Conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares pour la formation générale des adultes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(LIP art. 56 et 107);

C.É. – F.P 2024.09.24.06

Les membres proposent madame Geneviève Rinfret comme présidente du Conseil d'établissement et elle accepte la nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Marilou Claveau*

Appuyé par *Hélène Chartier*

Et résolu :

d'adopter la nomination de madame Geneviève Rinfret à titre de présidente du Conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares pour la formation professionnelle.

Les membres proposent monsieur Bruno Ayotte à la vice-présidence du Conseil d'établissement et il accepte la nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Marilou Claveau*

Appuyé par *Catherine Dalpé*

Et résolu :

d'adopter la nomination de monsieur Bruno Ayotte à titre de vice-présidence du Conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares pour la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE POUR LES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (Adoption) (LIP art. 67 et 108);

Madame Diane Vallée présente le document en expliquant que conformément à la loi sur l'instruction publique, une modification a été apportée au point 3.1, selon l'article 67 et 108, indiquant que le délai d'acheminement des documents est désormais de sept jours non ouvrables au lieu de cinq jours ouvrables. Hélène Chartier souhaite obtenir des précisions sur les points 10 et 11 du document. Elle s'interroge sur les mandats des membres et Madame Vallée lui explique que si un membre se retire avant la fin de son mandat, le nouveau membre qui le remplace poursuivra ce mandat jusqu'à son terme. En ce qui concerne le point 11, Hélène Chartier demande si un poste peut être pourvu à tout moment de l'année. La réponse est affirmative : si une personne manifeste son intérêt lors d'un conseil d'établissement, la loi nous permet de l'accepter, à rédiger une résolution et à procéder au vote. Madame Chartier poursuit en nous informant de vérifier le nombre des postes vacants du côté de la FGA et FP sur les PV de la séance du 27 mai 2024, une correction sera apportée. Elle termine en suggérant d'appliquer le filigrane "PROJET" sur les documents.

Il est suggéré qu'un groupe TEAMS soit mis en place afin de déposer des documents à consulter pour les membres du conseil d'établissement.

Dès que les corrections seront apportées, le document des règles de la régie interne sera présenté pour adoption au prochain conseil d'établissement du 24 novembre 2024.

REPORTÉ POUR ADOPTION

5.4 CALENDRIER ANNUEL DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (Adoption) (LIP art. 67 et 108);

Madame Diane Vallée présente le calendrier des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2024-2025. Certains membres ne peuvent pas être présents à toutes les dates proposées par Madame Vallée. Monsieur Bruno Ayotte suggère d'utiliser la plateforme DOODLE pour rassembler les disponibilités et d'en discuter lors de la prochaine réunion pour l'adoption, prévue le 26 novembre 2024 à 17 heures.

REPORTÉ POUR ADOPTION

5.5 BUDGET DE FONCTIONNEMENT CÉ 2024-2025 (Adoption) (LIP art. 66 et 108);

C.É. – F.P. 2024.09.24.07

Monsieur Philippe Lanoue présente le budget annuel de 1600,00 \$ soit 800,00\$ pour la FP et 800.00\$ pour la F.G.A. destiné à l'organisation des réunions du Conseil d'établissement. Ce montant est destiné à couvrir l'ensemble des dépenses liées aux frais de gardiennage, aux déplacements, ainsi qu'à l'achat de nourriture et de boissons lors des rencontres. Un formulaire sera mis à disposition sur TEAMS, que vous devrez remplir et soumettre. Tous sont d'accord pour utiliser cette somme afin de couvrir les coûts. Une explication est donnée sur le calcul des déplacements, Philippe apportera le formulaire lors de la prochaine rencontre.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Normand Dansereau*

Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :

d'adopter le budget de fonctionnement tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 BOTTIN DES FRAIS CHARGÉS AUX ÉLÈVES 2024-2025 (amendements) (Approbation);
C.É. – F.P. 2024.09.24.08

Monsieur Philippe Lanoue présente le bottin des frais chargés aux élèves 2024-2025. Il partage les principaux changements par rapport au bottin 2023-2024.

Le manuel en mathématique a eu une augmentation de 7,00\$, les documents #1101-1102, représentation géométrique et optimisation en contexte fondamental ont été mis à niveau;
L'ajout du manuel artistique, une augmentation de plus de 2,00\$ sur la facture;
Deux manuels en science humaine ont été retirés pour être remplacés par un seul;
Le manuel en science et technologie a été retiré;
Le manuel en anglais a changé de fournisseur, le montant est non significatif sur la facture.

FORMATION À DISTANCE (FAD);

Diminution du coût total de la facture de 6,00\$ pour la portion des manuels;
Deux livres d'histoire ont été retirés;
Le livre manuel artistique retiré;
Quatre livres en français ont été retirés;
Deux cahiers d'engagement vers la réussite ont été retirés.

FORMATION PROFESSIONNELLE (FP);

Changement d'épellation dans le programme intégration sociale (I.S.) qui deviendra programme de participation sociale (P.P.S.)

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Normand Dansereau*
Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :
d'approuver le budget de fonctionnement tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.7 ACTIVITÉS DE CAMPAGNES DE FINANCEMENT – FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (Approbation)
(LIP art. 94 et 110.4);

5.7.1 Sortie congrès annuel d'esthétique ESI (l'Argile);
Permettre de découvrir de nouvelles compagnies de cosmétique, assister à des conférences présentées par des professionnels.
C.É.- F.P. 2024.09.24.09

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité de la sortie du congrès annuel d'esthétique telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.2 Commandites – Remise de prix pour les reconnaissances (l'Argile);
Reconnaître des attitudes et des valeurs que certains élèves ont développés durant leur
apprentissage pédagogique;
C.É.- F.P. 2024.09.24.10

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité des commandites et remise de prix pour les reconnaissances telle que
déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.3 Stage en France (E.H.L.);
But de permettre d'enrichir leurs connaissances de formation et la vie étudiante à l'étranger;
C.É.- F.P. 2024.09.24.11

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité du stage en France telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.4 Fondation – Vins et fromages (E.H.L.);
Amasser des fonds;
C.É.- F.P. 2024.09.24.12

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité Fondation – Vins et fromages telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.5 Concours abbaye Val Notre-Dame - PFNL (E.H.L.);
Concours internes avec prix, bourses et dons;
C.É.- F.P. 2024.09.24.13

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité concours abbaye Val Notre-Dame telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.6 Concours Fondation Sœur Angèle (E.H.L.);
Concours internes avec prix, bourses et dons;
C.É.- F.P. 2024.09.24.14

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité concours Fondation Sœur Angèle telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.7 Service à la française (E.H.L.);
But de permettre d'enrichir leurs connaissances de formation et la vie étudiante;
C.É.- F.P. 2024.09.24.15

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Catherine Dalpé*
Appuyé par *Marilou Claveau*

Et résolu :
d'approuver l'activité service à la française telle que déposée.

- 5.7.8 Visite des producteurs locaux (E.H.L.);
But de permettre d'enrichir leurs connaissances de formation et la vie étudiante;
C.É.- F.P. 2024.09.24.16

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité des visites des producteurs locaux telle que déposée.

- 5.7.9 Compétition du meilleur apprenti cuisinier (E.H.L.);
Est une compétition provinciale s'adressant aux jeunes en formation dans un centre spécialisé ou aux apprentis en milieu de travail, futurs espoirs de la gastronomie du Québec;
C.É.- F.P. 2024.09.24.17

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité de la compétition du meilleur apprenti cuisinier telle que déposée.

- 5.7.10 Vente de chandails promotionnels (C.F. Berthier);
Créer un lien d'appartenance et amasser des fonds pour les activités étudiantes;
C.É.- F.P. 2024.09.24.18

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'approuver l'activité de la vente de chandails promotionnels telle que déposée.

- 5.7.11 Vente de grilled cheese (C.F. Berthier);
Fournir aux élèves un repas à prix modique.

REPORTÉ POUR ADOPTION

6. SUJETS POUR INFORMATION

6.1 RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ (SUIVI DU 27 MAI 2024) (LIP ART. 76, 77 ET 110.2);

Madame Diane Vallée nous informe que la réunion à propos du code de vie, qui était initialement prévue en juin, n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Elle nous transmettra le document lors du prochain conseil d'établissement le 26 novembre 2024, car l'équipe souhaite sa mise en œuvre pour janvier 2025. De plus, cela correspond à la demande formulée par le conseil d'établissement en mai 2024, qui souhaitait avoir un code de vie présenté dans un avenir proche.

REPORTÉ POUR ADOPTION

6.2 INFORMATION SUR LES SURPLUS DU FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (LIP ART. 94 ET 110.4);
C.É.- F.P. 2024.09.24.19

Une nouvelle information a été reçue par Monsieur Philippe Lanoue de la LIP. L'objectif est d'expliquer l'article de loi concernant l'information sur le surplus du fonds 9 qui pourrait être reporté. Le rapport des activités de collecte de fonds sera lié à cela, mais lorsque l'année budgétaire se termine, les montants ne sont jamais remis au gouvernement, ils restent toujours au CMS. En revanche, le solde restant se trouve toujours au même endroit chaque année.

Philippe Lanoue propose que chacun des centres conserve les fonds amassés en surplus.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Normand Dansereau*
Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :
d'approuver que les surplus du fonds à destination spéciale demeurent dans chaque centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 RAPPORT ANNUEL (LIP ART. 82 ET 110.4);

Le rapport annuel doit être rédigé par le conseil d'établissement en collaboration avec la direction du Centre multiservice des Samares. Le modèle présenté l'année dernière sera le même que cette année. Un modèle a été proposé par le Centre de services scolaire des Samares, mais celui-ci comprend les mêmes informations que notre gabarit.

Diane Vallée nous fait part que le rapport annuel devrait être présenté lors de la réunion du 26 novembre 2024, car il n'est pas terminé actuellement. Nous devons recevoir certaines informations et les états financiers. Elle poursuit en nous présentant les changements faits dans l'organigramme du centre, l'ajout d'un coordonnateur au service aux entreprises. Madame Vallée présente le sommaire des résultats du Centre multiservice des Samares pour l'année 2023-2024, elle affirme être fière de ce qui est présenté aujourd'hui.

REPORTÉ POUR ADOPTION

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
C.É.- F.P. 2024.09.24.20

Sur proposition dûment faite et appuyée :


Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'adopter la levée de l'assemblée de la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 54


Madame Geneviève Rinfret
Présidente


Madame Diane Vallée
Directrice